

## Incision-curetage de chalazion

## Fiche d'information

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Votre paupière présente un kyste de la paupière appelé chalazion nécessitant une intervention chirurgicale.

Cette fiche contient l'information sur l'opération qui vous est proposée, sur ses résultats et sur ses risques possibles.

### **Pour quelles raisons cette intervention vous est-elle proposée ?**

Le chalazion est un kyste au niveau de la paupière que ce soit la paupière supérieure ou inférieure. Elle contient principalement des graisses.

Ce kyste est la conséquence d'une glande bouchée dans l'épaisseur de la paupière.

Vous présentez, une inflammation chronique ou spontanée dans l'épaisseur de la paupière. Cette inflammation affecte les glandes de Meibomius. Ces glandes servent à la production des lipides (huiles). Elles sont nécessaires à la formation du film lacrymal (des larmes) et participent à une bonne qualité des larmes (protection cornéenne + qualité visuelle).

Lorsqu'une glande est atteinte par une inflammation il y a un rétrécissement de l'orifice de sortie de la glande. Une accumulation de graisses se crée provoquant une obstruction, et par conséquent la formation du chalazion.

Il existe 2 stades d'évolution du chalazion : le stade inflammatoire, à la phase aiguë, qui nécessite un traitement local anti-inflammatoire, et le stade enkysté, à la phase chronique. A ce dernier stade, le chalazion est contenu dans une poche dite « coque », sans possibilité d'avoir une sortie pour l'évacuation de son contenu. Le chalazion est à ce moment-là dur à la palpation, sous forme d'une boule bien visible.

A ce stade, les traitements locaux ne sont plus efficaces et une intervention est nécessaire pour vider ce kyste.

Si le kyste de votre paupière est laissé sans traitement son évolution va être la suivante : elle peut soit augmenter de taille de manière très lente, soit cesser d'évoluer et se maintenir dans son aspect et sa taille actuelle, soit s'infecter.

L'intervention que vous propose votre ophtalmologue a donc pour but de réaliser une incision et un curetage du chalazion enkysté pour le vider et enlever la coque du kyste.

### **Déroulement de l'intervention :**

L'intervention se déroulera aux soins externes ou plus rarement en chirurgie ambulatoire. Le patient est allongé sur le dos. Un drap stérile est posé sur son œil et votre paupière est désinfectée avec un produit antiseptique.

L'intervention nécessitera une anesthésie destinée à éviter la douleur.

Il s'agira d'une anesthésie locale, par injection de produits insensibilisant dans la paupière.

L'intervention comportera, selon votre cas, un ou plusieurs des temps suivants :

- Le chirurgien pratiquera une petite incision au niveau de la glande enkystée, la vide (curetage) ou l'enlève. Le plus souvent, l'incision est réalisée sur la face interne de la paupière et ne laisse aucune cicatrice.

Il peut également, si le chalazion est trop petit pour être incisé, pratiquer une injection locale de corticoïdes dans la paupière, à côté du chalazion.

L'intervention dure moins de 30 minutes.

Pendant l'opération, vous êtes conscient(e), mais vous ne ressentez aucune douleur.

Il n'y a le plus souvent pas de points de suture.

**Quels sont les incidents et accidents per- et postopératoires ?**

Des incidents peuvent survenir en relation avec la nécessité d'enlever la lésion : des hémorragies, un hématome, en principe traitées immédiatement par cautérisation, des infections, une cicatrice, une kératite, un ulcère de cornée, une fistule du chalazion à la peau.

**Évolution postopératoire habituelle et complications :**

La paupière opérée peut être inflammatoire, enflée et douloureuse pendant les premiers jours. Ces manifestations cèdent habituellement aux médications qui vous seront prescrites préventivement. Le processus de cicatrisation va progressivement s'installer et atténuer l'aspect relativement inesthétique d'une paupière opérée. L'infection de la paupière opérée est rare, mais sa survenue devra être traitée par des antibiotiques -locaux ou généraux - et éventuellement par une réintervention.

Votre ophtalmologiste est disposé à répondre à toute question complémentaire que vous souhaiteriez lui poser.

Les dispositions réglementaires font obligation au médecin de prouver qu'il a fourni l'information au patient. Aussi vous demande-t-on de signer ce document dont le double est conservé par votre médecin.

Je soussigné ..... reconnais que la nature de l'intervention, ainsi que ses risques, m'ont été expliqués en termes que j'ai compris, et qu'il a été répondu de façon satisfaisante à toutes les questions que j'ai posées.

J'ai disposé d'un délai de réflexion suffisant et (*entourez votre réponse*)

donne mon accord

ne donne pas mon accord

pour la réalisation de l'acte qui m'est proposé.

Date et Signature

(s'il s'agit d'un mineur <18 ans: l'accord des 2 parents est nécessaire avec leurs signatures)